

REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

**ATELIER - DEBAT NATIONAL SUR LA PROTECTION ET LA GESTION
DES TORTUES MARINES
AUX COMORES**

WANANI, MOHELI : 10-11-12 juin 1997

Financements:

- Programme Régional Environnement COI/ UE - Coordination Nationale des Comores
- Ambassade des Pays Bas à Dar- es- Salam via le PNUD , Moroni.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. INTRODUCTION	4
2. LES OBJECTIFS	5
3. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX	6
MARDI 10 JUIN 1997	6
MERCREDI 11 JUIN 1997 :	7
JEUDI 12 JUIN 1997 :	8
4. SYNTHÈSE ET RESULTATS DES TRAVAUX	9
4.1. SYNTHÈSE DES INTERNENTIONS.....	9
4.2 SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN COMMISSION	14
4.3. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER.....	17
4.4 DECLARATION DE WANANI.....	18
CONCLUSION	21
ANNEXES	22
ANNEXE1: LES DISCOURS	23
ANNEXE 1.1: DISCOURS DU PRESIDENT DE L'A.D.S.E.I	24
ANNEXE 1.2.: DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT	26
ANNEXE 1.3. DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, DES RESSOURCES MARINES ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	27
ANNEXE 1.4.: Discours de clôture (par l'ADSEI)	29
ANNEXE 1.5: DISCOURS DE FERMETURE DU GOUVERNEUR DE L'ILE DE MOHELI	30
ANNEXE 2: LES INTERVENTIONS	31
ANNEXE 2 -1: INTERVENTION DE MR. BERNARD BONNET SUR LA BIOLOGIE..... ET L'ECOLOGIE DES TORTUES	32
ANNEXE 2 - 2: INTERVENTION DE MR. FAISSOIL BEN MOHADJI.....	33
ANNEXE 2.3 : PRESENTATION DE MR. MOUTOUIN MOHAMED FEDERATION REGIONALE DES ASSOCIATIONS ULANGAS N'NZDOUANI.....	37
ANNEXE 2.4: INTERVENTION DE Mme SITI DAMIR, DU PNUD.....	39
ANNEXE 2.5: PRESENTATION DE L'OPERATION PILOTEDE' ITSAMIA PAR MME FAOUZIA ABDOULHALIK DU PRE/COI/UE	43
ANNEXE 2.6.: ACTIONS DE RECHERCHES, LES DONNEES DOCUMENTAIRES EXISTANTES AU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE; PAR IBRAHIM YAHAYA CHERCHEUR AU CNDRS.....	45
ANNEXE 2.7.: OUTILS DE PROTECTION ET ACTIONS MENEES AILLEURS DANS LE MONDE PAR B. BONNET	47

Préambule

L'Archipel des Comores abrite l'une des plus importantes populations de tortues vertes (*Chelonyx mydas*) de l'Océan Indien ainsi que d'autres espèces de tortues marines considérées comme menacées au niveau international et de ce fait protégées par les organismes compétents.

L'île de Mohéli abrite les sites les plus importants pour la reproduction de cette espèce où les tortues sont visibles de façon permanente, avec un pic de ponte en Mai-juin.

La tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) est également présente aux abords de l'île

Les pressions anthropiques actuelles menacent fortement la pérennité des populations de tortues marines. Le braconnage pour la récupération de la viande s'est intensifié avec la dégradation des conditions économiques générales sur l'Archipel. Des actions de sensibilisation ont été engagées à Mohéli depuis quelques années, au travers du soutien aux Associations locales de protection de la Nature.

A cet effet, les responsables de l'Association villageoise d'Itsamia « M'tsanga Nyamba » ont sollicité une aide auprès du PNUD et du PRE/COI/UE pour des activités de sensibilisation visant à la sauvegarde des tortues marines.

Les groupes de protection de l'Environnement se sont développées spontanément dans de nombreux villages de l'Archipel, à partir des associations de développement villageois, sous l'impulsion des jeunes conscients de la nécessité de préserver leur patrimoine naturel.

A Mohéli, l'activité et le dynamisme de ces associations sont remarquables. Certaines d'entre elles ont pu ces dernières années bénéficier de l'appui ponctuel du PNUD, d'ONG internationales comme CARE International, et d'autres bailleurs de fonds. Mais cet appui semble s'être concentré dans la région de Nioumachoua, zone d'intérêt touristique, réputée pour ses îlots sauvages et ses superbes fonds sous-marins. Les autres associations, plus à l'écart des flux touristiques, ont été moins soutenues, et dans tous les cas l'aide apportée ne s'est pas inscrite dans le long terme.

On constate actuellement un essoufflement de ces associations, dû au manque de moyens matériels et de stimulation extérieure. Les jeunes bénévoles s'impliquant dans ces mouvements se trouvent isolés vis à vis des jeunes des autres villages et parfois au sein même de leur communauté. Si les campagnes de sensibilisation menées pour la préservation des tortues ont eu au départ un écho favorable au niveau de la population, il semble qu'aujourd'hui les actions de conservation commencent à être remise en question par les Mohéliens eux mêmes, au regard de considérations économiques, et d'absence de retombées ou de suivi des actions engagées. Le braconnage des tortues semble en augmentation, et recommencerait à être pratiquée par certains Mohéliens. La viande de tortue est en vente libre sur le marché de Mutsamudu, à Anjouan.

L'organisation d'un atelier à Mohéli pourrait redynamiser les associations et les conforter dans leurs convictions. Mais ce serait surtout l'occasion d'ouvrir un débat national sur la protection des espèces menacées, de se pencher sur les problèmes des pêcheurs pratiquant le braconnage et de sensibiliser les villageois en valorisant leur rôle de protecteurs d'un patrimoine mondial menacé.

1. Introduction

Le séminaire intitulé « Atelier débat national sur la protection et la gestion des tortues marines aux Comores » a eu lieu du 10 au 12 Juin 1997 au Centre National de formation Agricole et de perfectionnement de Wannani dans l'île de Mohéli , Préfecture de Djando.

Il a été initié et organisé par l'Association pour le développement socio-économique d'Itsamia (ADESI) avec le concours de l'ambassade des Pays bas à Dar- es Salam et le Programme Régional Environnement de la COI financé par l'union européenne, qui ont conjointement financé le séminaire, et en partenariat avec le bureau du PNUD de Moroni et la Direction Générale de l'Environnement.

Ont pris part à cet atelier , les représentants de :

- 17 institutions publiques nationales et internationales
- 5 ONGs nationales et internationales
- 2 projets environnement et développement
- 16 associations Ulanga
- 5 radios et télévisions nationales et locales
- 6 organisations socio - professionnelles

ainsi que plusieurs participants indépendants (voir en annexe la liste des participants).

L'atelier a été animé Par Faissoil Ben Mohadji chef de service régional de l'environnement à Mohéli et Bernard Bonnet, biologiste marin spécialiste des tortues et Maître de conférence à l'Université de la Réunion. Bernard Bonnet a pris part à ce séminaire en tant qu'expert du Green OI (Groupe de Renforcement de Efforts Environnementaux Nationaux Océan Indien) conformément à l'accord cadre qui lie ce consortium avec le PRE/COI / UE

Le présent document issu des travaux de ce séminaire comprend les parties suivantes:

- les objectifs du séminaire
- le déroulement des travaux
- la synthèse et les résultats des travaux en commission ainsi qu'une déclaration finale intitulée « déclaration de Wannani »
- les recommandations finales

et en annexes, la liste des participants et les différentes allocutions et interventions faites au cours de l'atelier.

2. Les objectifs

L'objectif principal du séminaire était de sensibiliser la population sur:

- le risque actuel de disparition totale des populations de tortues marines aux Comores
- l'intérêt à la fois économique et écologique qu'elles présentent pour notre pays
- la nécessité impérieuse de gérer durablement ces espèces protégées par des conventions internationales ratifiées par la République Fédérale Islamique des Comores.

De ce fait, ce séminaire offrait l'occasion aux acteurs présents (autorités politiques , administratives et religieuses, membres d'organisations socio- professionnelles, représentants de bailleurs de fonds...), de s'asseoir autour d'une même table et d'ouvrir un véritable débat national capable de situer les responsabilités des uns et des autres sur la protection des tortues marines aux Comores.

Il s'agissait donc pour les participants de mettre en lumière les lacunes et les contraintes relatives à la préservation de ces espèces mais aussi à partir des potentialités qu'elles présentent, de préconiser sous forme de recommandations des solutions viables, instaurer un système de protection et de valorisation de ces animaux dans ce pays.

A cet égard , ce séminaire atelier avait aussi pour but d'informer les participants et à travers eux , la population toute entière sur l'animal tortue (sa biologie, ses milieux de vie...) afin de mieux le connaître pour pouvoir bien le protéger.

Ce séminaire avait également un deuxième objectif, il marquait le démarrage de l'Opération Pilote du PRE/COI/UE intitulée « protection des tortues marines de Mohéli et valorisation écotouristique du littoral d'Itsamia ».

Le but principal de cette opération est d'appuyer la communauté locale d' Itsamia et les autres associations villageoises actives de Mohéli pour établir un mécanisme de gestion intégrée de leur zone , notamment par des activités de recherche / protection permettant à la fois de préserver les populations de tortues fréquentant les sites et de créer une dynamique de développement du village sur la base de valorisation écotouristique de ces sites.

C'est pourquoi cette opération prévoit entre autres actions de :

- former les membres des associations aux techniques de suivi des tortues (bagage , marquage...), du matériel ayant été mis à la disposition du service régional de l'Environnement par l'UICN
- Implanter à Itsamia un centre d'information permanent sur la protection des tortues , à visée éducative et écotouristique, géré par l'association du village (« Maison de la tortue » ou « Nyumba Nyamba »)
- Implanter deux bungalows d'hébergement léger en matériaux locaux pour les touristes et les visiteurs de passage.

Enfin ce séminaire visait à re dynamiser les associations de protection de l'environnement, surtout celles œuvrant pour la protection des tortues, à les conforter dans leurs convictions en valorisant entre autre leur rôle de protecteurs d'un patrimoine mondialement menacé d'extinction.

3. Le déroulement des travaux

Les travaux du séminaire se sont déroulés selon le programme suivant:

Mardi 10 juin 1997

a) séance d'ouverture

- Accueil des participants et des invités
- Présentation de l'association organisatrice ADSEI (objectifs, activités, réalisations) par son président Milissane Hamdia.
- Objectifs du séminaire et sa place par rapport au PAE par Mr. Aboulhouda Youssouf (Directeur Général de l'Environnement)
- Allocution d'Ouverture officielle du séminaire par le Ministre de la Production, des ressources marines et de l'environnement Mr. Issamdine Adaine
- Election du bureau du séminaire composé d'un Président, Mr Abdou Bacar, de deux secrétaires rapporteurs : Mme Fatima Hamidi et Mr Moutouin Mohamed.
- Présentation générale du programme par Mr Faissoil Ben Mohadji, Chef de service régional de l'environnement à Mohéli.

b) Présentation de la biologie des tortues

Un exposé sur la biologie des tortues (descriptions des espèces, populations, migrations, reproduction, menaces) a été animé par un expert GREEN Mr. Bernard BONNET biologiste spécialiste des tortues, venu de l'île de La Réunion pour le séminaire(financement PRE/COI/UE). L'exposé a été suivi d'un débat.

c) Les enjeux liés à la protection

- Exposé sur la situation générale des tortues marines aux Comores et leur écologie dans les écosystèmes marins (par Faissoil Ben Mohadji, chef du Service Régional de l'Environnement (SRE) à Mohéli).
- Présentation des Programmes de conservation de la biodiversité, engagements du Gouvernement, intérêt de la protection des tortues par rapport à la préservation globale de la biodiversité (par Faissoil Ben Mohadji, SRE)
- Présentation du Plan Directeur du Tourisme, élaboré en 1996, importance de la tortue et des espèces protégées dans la valorisation écotouristique des sites (par la Directrice Générale du Tourisme, Mme Sitti Athoumane).

Les 3 exposés ont été suivis d'un débat.

d) Les obstacles à la protection des tortues marines aux Comores

- La situation dans l'île d'Anjouan (par le chef du Service Régional de l'Environnement à Anjouan H.Zarkache, et le représentant de la Fédération des Ulanga d'Anjouan)
- La situation à la Grande Comore par le délégué de l'association ADCS de Mitsamiouli, Mr Ahamada Mssaidié
- La situation à Mohéli par le délégué de l'association ACDN de Nioumachoua et le représentant de la fédération des associations Ulanga de Mohéli Mr Ben Oussene.

Séance d'exposés suivie par un débat

e) Les actions réalisées, en cours ou prévues en vue de la protection des tortues marines aux Comores

- La stratégie d'intervention du PNUD dans le domaine de l'environnement par Mme Sitti Damir assistante de programme au bureau du PNUD à Moroni
- Les actions menées et celles prévues par la Direction Générale de l'Environnement en tant qu'institution publique chargée de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Environnement; par Mr Aboubacar Tayffa Directeur Général Adjoint de l'Environnement.
- Les objectifs du Programme Régional Environnement COI/ UE, Opération Pilote d'Itsamia; par Mme Faouzia Abdoulhalik Responsable de l'équipe technique de la Coordination Nationale des Comores du PRE / COI/ UE
- Actions de recherches, et les Données documentaires existantes au Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique; par Ibrahim Yahaya, chercheur au CNDRS

(Fin des travaux de la 1ère journée.)

Mercredi 11 juin 1997 :

a) Quels Outils de protection pour les tortues?

- L'environnement et la tortue en particulier dans l'Islam, par Mr. Kambi Nourou, Grand Cadi de Mohéli
- Les Actions menées ailleurs dans le monde; Par Mr . Bernard bonnet (Expert - GREEN-OI du PRE/COI/UE).

b) Travaux en commission

Commission n°1 :

Quelles exploitations actuelles des tortues aux Comores ?

raisons économiques, sociales, culturelles, ...

Quelles en sont les conséquences ?

économiques, écologiques, scientifiques, culturelles,...

Commission n°2 :

Quelles sont les contraintes majeures à la protection des tortues ?

Financières, sociales, religieuses, politiques, juridiques, matérielles...

- Quelles solutions pour mieux gérer durablement cette espèce menacée d'extinction ?

c.) Restitution des travaux des commissions et débats

- Fin des travaux de la deuxième journée à 18 h

d.) Cocktail à Itsamia offert par l'association du village (ADSEI)

Animation culturelle et musicale au village

Observation nocturne de la ponte des tortues sur les plages

Jeudi 12 juin 1997 :

- Présentation des Synthèses des travaux par le secrétaire rapporteur Mr Moutouin Mohamed
- Proposition et adoption de la "déclaration de Wanani".

- Cérémonie de clôture

- Accueil des autorités
- Présentation de la déclaration de Wanani Par Mr Aboubacar Tayffa Hassanali(DGEA).
- Présentation des recommandations par Mr Faissoil Mohadji (SRE, Mohéli).
- Allocution du Président de l'A.D.S.E.I
- Mots de remerciements de Mr Abdou Bacar président du séminaire .
- Discours de fermeture officielle du séminaire prononcée par Monsieur Hachim Mohamed, Gouverneur de l'île de Mohéli

4. SYNTHÈSE ET RÉSULTATS DES TRAVAUX

4.1. SYNTHÈSE DES INTERNENTIONS

4.1.1. Les Tortues marines: aspects de leur biologie, et de leur écologie et situation nationale

L'intérêt scientifique remarquable des 7 à 8 espèces de tortues marines existantes a retenu l'attention des séminaristes.

Les tortues marines possèdent les caractéristiques des reptiles terrestres mais elles sont très adaptées au milieu aquatique ou elles passent la majeure partie de leur vie.

On sait qu'elles ont, une croissance lente dans le milieu naturel, et n'atteignent pas leur maturité sexuelle probablement pas avant 25 à 50 ans, avec une insuffisance actuelle des connaissances scientifiques sur leur biologie et leur comportement.

Les tortues marines sont considérées comme espèces menacées d'extinction et sont donc strictement protégées sur le plan mondial, en particulier la tortue verte et la tortue à écaille dans la région sud-ouest de l'Océan Indien incluant l'archipel des Comores.

Les études menées aux Comores sur les tortues marines, confirment la présence de ces deux espèces: *Chelonya mydas* et *Eretmochelys imbricata*; mais récemment un spécimen de tortue Luth (*Dermochelys coreacea*) a été pêché accidentellement dans les côtes du Sud Ouest de la Grande Comore (Bambao).

Par ailleurs les populations des deux espèces les plus courantes ont significativement diminué dans l'ensemble de l'Archipel, bien qu'elles soient encore visibles à Mohéli et à Mayotte.

Cette diminution s'explique par une consommation excessive de la viande de tortues généralisée dans l'ensemble de l'Archipel, la capture de la femelle avant la ponte et l'entorse au règlement religieux.

La prédation humaine des tortues vertes dans ces eaux est de ce fait préoccupante. Cette augmentation serait due à la pression démographique et à l'introduction des jupawas et vedettes motorisées permettant aux braconniers de se rendre dans les plages de ponte de Mohéli et Mayotte pour capturer les tortues.

Il existe une prise de conscience manifeste des associations villageoises pour la protection de cette espèce, mais elles sont actuellement dépourvues de moyens pour intervenir efficacement.

4.1.2. Biodiversité marine et sa préservation

Les récifs coralliens et herbiers sous marins ont plusieurs intérêts:

- habitat et source d'alimentation à une grande variété d'organismes vivants.
- attraction touristique de premier plan.
- source de renseignements appréciable.
- nourriture principale des dugongs et des tortues.

Mais ils sont soumis à des actions anthropiques dégradatrices telles que:

- Erosion des bassins versants entraînant des dépôts de terre sur le récif qui étouffent les polypes du corail.
- dépôt de résidus d'hydrocarbures (liés aux dégazages clandestins des navires à proximité des côtes).
- ancrage des pirogues et techniques de pêche aux cailloux endommageant les formations coralliennes.
- utilisation des explosifs et insecticides pour la pêche.
- extraction et Vente de fragments de corail aux touristes.

Les îlots de Mohéli présentent également plusieurs rôles et intérêts:

- Accroissement du potentiel touristique (plages intactes, intérêt paysagers).
- Aire de nidification ou de reposoirs pour plusieurs espèces d'oiseaux marins.
- Sites de ponte pour les tortues marines.

Toutefois ils subissent également des menaces :

- déboisement abusif et incontrôlé
- feux de brousse pour les pique-niques
- introduction de nouvelles espèces animales ou végétales.
- plongée et chasse sous marine non contrôlées

Ils servent également de refuge pour les braconniers qui peuvent œuvrer en toute impunité

Les mangroves ont un rôle important:

- protection des côtes contre l'érosion des vagues
- piégeage de sédiments, filtrage
- réservoir biologique frayère à poisson, crustacées... etc

Malheureusement elles sont exploitées pour combustible (bois de feu) et la confection des boutres

Les principales ressources biologiques marines sont composées de:

- Poissons (forte diversité à Mohéli)
- Invertébrés
- Algues
- Espèces menacées:
 - Tortues marines
 - Dugongs
 - Coquillages
 - Oiseaux

Pour mieux protéger ces espèces menacées, les Comores se sont engagés au niveau international à préserver leur biodiversité et à gérer durablement les écosystèmes naturels.

Deux raisons principales sont invoquées pour justifier la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes naturels :

- La préservation de la diversité biologique des formes vivantes
- Le maintien d'une gamme variée des services rendus par les écosystèmes naturels aux sociétés qui en dépendent.

La diversité biologique est importante à maintenir dans l'optique de la valorisation optimale des milieux naturels (mer, forêt , terre, lacs...etc)

En effet les services rendus par les écosystèmes naturels aux sociétés humaines sont rarement évalués en terme monétaire, car les méthodes d'appréciations font généralement défaut.

Et ce n'est qu'après la disparition d'un milieu, d'une espèce ou la rupture d' un équilibre naturel, qu'on évalue les pertes pour la société.

Pour ce qui est de la tortue marine, elle a trois habitats qui sont nécessaires pour sa survie:

- habitat terrestre (Aires de ponte)
- habitat marin et côtier (herbier: aires de reproduction et d'alimentation)

- habitat océanique: vie pélagique

Par conséquent, ceux qui sont sensibles à la survie des tortues marines, doivent s'impliquer plus à la formation et à la sensibilisation des populations, au problème de la tortues et plus généralement à celui de la dégradation du patrimoine naturel de notre pays . Il est vital de respecter les lois de la nature et de favoriser la perpétuation des espèces.

La tortue est un atout touristique important pour les Comores, et donc sa disparition portera un préjudice à l'économie du pays.

4.1.3. Le rôle du tourisme

Les Comores possèdent une diversité d'atouts touristiques tant naturels que culturels. Quarante cinq sites d'intérêt touristique dont quinze à Mohéli ont été recensés ainsi que des espèces remarquables de la faune marine comme les Cœlacanthes, les tortues marines et les dugongs présentant un intérêt attractif non négligeable.

Ainsi le gouvernement a engagé une réflexion sur une stratégie de développement du tourisme compatible avec les actions de protection et de mise en valeur de l'environnement:

Par conséquent le programme des actions proposées pour la mise en œuvre du Plan Directeur est structuré en quatre axes d'intervention.

- appui institutionnel et planification du développement .
- projets structurants d'intérêt international au pôles d'attraction
 - Centre international du Coelacanthe à Itsoundzou (Grande Comore)
 - Centre de Salimani axé sur les thème des cultures de rente (Grande Comore)
 - Centre de Bambao, pôle de valorisation de la flore et des plantes à parfum (Anjouan)
 - Sanctuaire marins: Itsamia, Nioumachoua (Mohéli)
- Relais d'écotourisme: prioritairement dans les sites à forte biodiversité menacés de destruction.
- Soutien aux actions privées et associatives.

Pour valoriser les sites d'Itsamia, et Nioumachoua, et assurer leur protection, la réalisation des relais s'avère nécessaire. Ces sites pourraient aussi recevoir les missions scientifiques et des touristes.

4.1.4. Les principaux obstacles aux objectifs de conservation

La pression démographique , la pauvreté et le manque d'emplois poussent les braconniers à exploiter la tortue verte pour satisfaire leur besoins quotidiens.

Le manque de moyens logistiques et de connaissances scientifiques sur l'espèce pour les intervenants de la protection de la nature (S.R.E, justice , Gendarmerie, autorités, Associations) constitue un handicap majeur pour mener à bien leurs actions.

4.1.5. Actions engagées par les bailleurs de fond

En 1985, le PNUD a lancé une campagne de sensibilisation pour la protection des tortues et a mis à la disposition de l'association de Nioumachoua (ACDN) un petit bateau pour la surveillance des sites de ponte des tortues.

Suite au premier séminaire national sur l'environnement parrainé par le PNUD, en 1991, celui ci a apporté un appui au gouvernement comorien pour élaborer les documents suivants :

- Le diagnostic de l'état de l'environnement
- La Politique Nationale de l'Environnement
- Le Plan d'Action Environnemental

- La Loi Cadre sur l'environnement

En 1995 le PNUD et le gouvernement comorien ont démarré la préparation de deux interventions:

- un programme à soumettre au FEM pour une stratégie nationale de conservation de la biodiversité
- un projet capacité 21 ayant pour objet de renforcer les capacités nationales pour le développement durable.

Des opérations de sensibilisation en matière d'environnement ont été également financé par le PNUD avec la participation active des associations, ONG, autorités nationales (assainissements des villes, hôpitaux et plages; reboisement des têtes de sources ; installations de panneaux de sensibilisations ect...)

Le PAM (Programme alimentaire mondial) dans le cadre du Programme de la DGE d'appui aux associations qui interviennent dans la protection de la tortue , a également fourni un équipement destiné à la surveillance des sites de ponte (Bimbini, Itsamia, Noumachoua, Hoani) et a financé des émissions radio télévision .

Le PRE/COI/UE a lancé une opération pilote à Itsamia, qui consiste à mettre en place 2 bungalows et une maison tortue et du matériel pour le suivi des tortues.

L'ambassade des Pays Bas à travers le PNUD a beaucoup contribué à cet atelier débat national sur la protection et la gestion des tortues marines aux Comores à la demande de l'ADESI.

Toutes ces actions ont été réalisées avec le concours de la DGE qui amené le gouvernement Comorien à ratifier 9 conventions :

- droit de la mer
- biodiversité
- changements climatiques
- protection des zones humides d'importance internationale
- Commerce des espèces menacées
- Protection, gestion, et mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Afrique orientale
- protection de la couche d'ozone et contrôles des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination .
- Protection du patrimoine mondial culturel et naturel

4.1.5. Outils de protection et actions menées ailleurs dans le monde

a./ La protection des tortues marines et leurs habitats est élaborée en suivant les objectifs et la démarche préconisée:

1- Les activités de protection sont destinés à enrayer le déclin des populations des différentes espèces en réduisant les menaces d'extinction dans un contexte d'urgence.

2- les solutions recherchées pour reconstituer des populations et/ou leurs habitats devraient être considérées dans une perspective de durabilité et de viabilité.

3 - Les actions retenues et engagées doivent s'insérer dans une préoccupation de gestion intégrée ou les considérations écologiques socio-économiques et culturelles sont prises en compte

4- Une évaluation continue et systématique des actions entreprises de leur portée et de leurs impacts et conséquences est impérative, en s'assurant de la mise en œuvre d'une action des moyens de cette évaluation.

b./ . Une présentation illustrée des outils et moyens de protection utilisés par le passé et actuellement dans le monde: elle associe des moyens scientifiques, techniques, socio-économiques juridiques, culturelles et politiques.

4.1.7. Islam et environnement

a./ La conservation de la nature se fait par amour de la nature et celui qui n'aime pas sa patrie se suicide car en la détruisant il se suicide. Ainsi celui qui se suicide par cette voie est un destructeur.

b./ L'homme après la mort perd tous les profits de la vie sauf 3:

- une œuvre d'intérêt commun
- le transfert des connaissances
- un enfant sage et serviable

La conservation de l'environnement entre donc dans le premier cas: Qui a conservé a préparé sa vie de l'au delà

c./ La conservation est profitable à long terme, surtout au tourisme générateur de revenus .

Le grand Cadi de Moheli Mr Kambi Nourou a pris l'exemple de Pharaon momifié par les égyptiens, jadis considérés comme un mécréant mais qui aujourd'hui, constitue un pôle d'attraction touristique à toute horizon. Ainsi pouvons nous conclure , que la conservation de tortue est bénéfique pour le pays car c'est de l'or pour les Comores.

D/ Sur le plan religieux , il y a 2 positions . Ceux qui disent que la consommation de la viande de tortue est interdite (la grande majorité), et ceux qui défendent le contraire(une infime minorité).

e. /Le cadi a exhorté aux participants de retenir et de transmettre le message suivant: « NARILAANI TAFRIK RIKE PWAMOJA RIHIFADHUI ULANGA YILE RIKENA TWAIFA HODARI »

Condamnons la destruction « unissons nous pour préserver l'environnement, pour avoir un état fort »

4.2 SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN COMMISSION

4.2 - 1 Commission No1

La commission No 1 a identifié les raisons qui poussent la population à exploiter la tortue marine; ainsi que les conséquences qui en découlent. Elles sont d'ordre:

R A I S O N S	<u>SOCIO-CULTURELLE</u>	<u>ECONOMIQUE</u>	<u>INSTITUTIONNELLE</u>
C O N S E Q U E N C E S	<ul style="list-style-type: none"> - Plaisir de consommer la viande de tortues. - Traitement de l'asthme. - Viande riche en protéines. -Pauvreté. - Position ambiguë des religieux 	<ul style="list-style-type: none"> a) <u>Braconniers exclusifs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation commerciale très rentable. - Manque d'emplois. b) <u>Pêcheurs braconniers</u> <ul style="list-style-type: none"> - Complément de revenus - Facilité avec les embarcations motorisées c) <u>Consommateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> - Viande à bas prix. - Vente des carapaces. - Revenus bas pour acheter de la viande de bœuf 	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des lois en vigueur - Pression des autorités politiques au près de la justice - Sanctions appliquées seulement aux braconniers et non aux commanditaires et consommateurs - Peine très faible. - Règlement non applicable. - Absence de l'autorité coutumière dans la protection
	<ul style="list-style-type: none"> - Source de conflit entre les défenseurs et les braconniers (inter - village, intra villages, et inter-îles) - Désengagement morales des associations . - Baisse d'intérêt pour la communauté scientifique - baisse de l'image de Comores. - Plage non fréquentées a cause des cadavres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Régression du flux touristique. - Déséquilibre de l'écosystème - Appauvrissement de la faune. - exploitation non contrôlée. - Baisse de revenus des braconniers par conséquent répercussion ailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à faire respecter les lois. - Conflits entre les forces de sécurité et associations. - prédominance de la politique.

La généralisation de la consommation de la viande de la tortue, dans l'ensemble de l'archipel,

s'explique par:

- Recherche des sources de revenus, pour les braconniers.
- Absence de soutien des religieux et qui ne mènent pas des campagnes de sensibilisation dans ce domaine.
- Défaillance des institutions à faire respecter les lois en vigueur par pression des autorités politiques.
- L'épuisement de cette ressource dans les autres îles, a conduit les braconniers à Mohéli.

4.2-2 COMMISSION N02

La commission N°2 a identifié les contraintes suivantes relatives à la protection des tortues marines:

a) Contraintes financières

- Absence de valorisation économique (tourisme, industrie) des sites de ponte
- Faiblesse de retombés locales
- viande à bas prix
- Insuffisance des revenus de la pêche
- Source d'enrichissement facile
- Insuffisance de matérielle de protection
- pauvreté de la population
- limite du bénévolat des membres des associations
- Insuffisance des moyens logistiques

b) Contraintes sociales

- Habitude alimentaire
- Raison médicale
- insularité
- Conflits villageois
- Ignorance de l'intérêt écologique
- pauvreté de la population
- Non implication de toutes les couches sociales dans la protection
- Conflit des jeunes ayant un niveau d'éducation différent au sein d'une même localité

c) Contraintes religieuses

- Divergences de la position des religieux
- Non implication des politiciens et des religieux dans la protection des tortues

d) Contraintes politiques

- Absence des mesures d'accompagnement pour les braconniers
- Non application des textes
- Non implication des politiques et religieux dans la protection des tortues
- Non implication des chefs de village
- Manque d'assistance de la part des forces pour la sécurité des membres des associations

e) Contrainte juridiques

- Faiblesse institutionnelle
- Accès non contrôlé des vedettes de pêche dans toutes les plages de l'île.
- Non application des textes
- Manque de réglementation des embarcations légères

f) Contraintes formation info- communication

- Manque d'information et sensibilisation
- Faible de connaissance de la faune
- Méconnaissance de l'espèce
- Ignorance de l'intérêt écologique
- Non implication de toutes les couches sociales sur la protection des tortues
- Manque de publication sur l'espèce
- Conflit des jeunes ayant un niveau d'éducation différent
- Absence des statistiques sur les captures
- Méconnaissance de la filière
- Manque des formations

g) Contraintes institutionnelles

- Faiblesse institutionnelle
- Faiblesse sur la surveillance
- Manque de coordination et d'organisation sur les activités de protection
- Absence de mesures d'accompagnement
- Manque de suivi des actions
- Insuffisance des moyens logistiques et matériels de protection

Les solutions sont formulées sous forme de recommandations

4.3. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

1/ Au niveau de la réglementation:

- La loi cadre de l'environnement doit être diffusée largement au niveau des associations, des services juridiques et des autorités administratives régionales
- cette loi cadre doit être mise en œuvre par l'élaboration progressive de décrets d'application permettant notamment la régulation de l'accès aux sites de reproduction des tortues
- les conventions internationales ratifiées par les Comores doivent également être plus largement diffusées
- le Gouvernement des Comores pourrait demander officiellement la surveillance des bateaux de pêche industrielle pour limiter les captures accidentelles de tortues

2/ Au niveau de l'application réglementaire:

- mobiliser des fonds pour l'amélioration des moyens d'action des forces de l'ordre
- encourager la mise en place de commissions de contrôle tripartites (Etat, autorités villageoises, associations) au niveau des sites de ponte
- favoriser la création d'unités locales de surveillance (brigades détachées de gendarmerie)

3/ Au niveau de l'information, l'éducation et la communication:

- renforcer la circulation de l'information au niveau des différents acteurs
- assister et encourager la formation des médias locaux pour la diffusion de l'information environnementale
- encourager l'introduction dans les programmes d'éducation scolaire de la notion de protection des espèces menacées, dont les tortues marines
- favoriser la création d'antennes d'information- éducation- communication environnementales au niveau régional

4/ En matière de valorisation économique:

- rechercher les moyens de financer durablement les coûts de protection (amélioration de la capacité d'autofinancement au niveau local, création d'écotaxes)
- développer l'écotourisme par la mise en place de relais villageois
- favoriser la création d'emplois de substitution aux activités de dégradation de l'environnement

5/ En matière d'amélioration des connaissances scientifiques:

- développer la connaissance sur la sensibilité des sites et des habitats
- rechercher des indicateurs fiables sur le suivi de la population de tortues
- engager une étude socio-économique approfondie de la filière de commercialisation des tortues

4.4 DECLARATION DE WANANI

Séminaire National sur les Tortues Marines

10-12 juin 1997, MOHELI, République Fédérale Islamique des Comores

Organisé par l'Association pour le Développement Socio-Economique d'Itsamia, avec le concours de l'Ambassade des Pays-Bas à Dar-Es-Salam, du Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien, financé par l'Union Européenne, du PNUD et de la Direction Générale de l'Environnement.

Les participants du Séminaire National sur les Tortues marines, qui s'est tenu à WANANI (MOHELI, République Fédérale Islamique des Comores) les 10, 11 et 12 juin 1997, c'est à dire les représentants des Institutions suivantes :

Des institutions publiques : Gouvernorats de Ndzouani et de Moili, Préfectures de Sima, Nioumachoua, Djando et Fomboni, Ministère de la Production Agricole, des Ressources Marines et de l'Environnement; Direction Générale du Tourisme, Tribunal de première instance de Fomboni, Justice musulmane de Mohéli, Centre d'Inspection Pédagogique Régional de Mohéli, CNDRS, Bureau du PNUD à Moroni, Gendarmerie Fédérale, Forces comoriennes de Défense, Police Nationale

Des ONGs : CARE International aux Comores, Coordination Nationale des Associations de Développement (CNAD), Fédération des Ulanga d'Anjouan, Fédération des Ulanga de Mohéli, Réseau National Femmes et Développement,

Des projets : Programme Régional Environnement de la COI/UE, Projet de Développement Régional de Mohéli (PDRM)

Des associations Ulanga : Bimbini, Pomoni, Maraharé, Mirontsy, Malé, Mitsamiouli, Itsamia, Domoni-Mohéli, Kangani, Hamavouna, Wanani, Nioumachoua, Hoani, Fomboni (UMU), Wallah I, Moroni (Ulanga Ngazidja)

Des médias : Radio Comores, TV Ulézi, Radio CRC-Sima, Radio Chilé-Djoiezi, RTM-Fomboni

Des pêcheurs et braconniers : du Sud de la Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli
Ainsi que des participants indépendants,

Reconnaissant que:

1. les Tortues marines sont des *espèces remarquables* de la faune marine et littorale des régions tropicales,
2. présentent une *valeur écologique, socio-économique et culturelle irremplaçable* pour l'humanité et pour les habitants des îles du sud-ouest de l'océan Indien dont celles de l'*Archipel des Comores* en particulier,
3. ces espèces, *mondialement menacées d'extinction* bénéficient d'une *protection mondiale* par le biais de *Conventions Internationales ratifiées par la République Fédérale Islamique des Comores*,
4. les populations de *Tortues vertes (Chelonia mydas)* ont subi un *déclin très important* dont témoigne la disparition et/ou la dégradation de nombreux sites de pontes dans les îles de l'Archipel des Comores,
5. les populations de *Tortues à écailles (Eretmochelys imbricata)* sont en *voie de disparition dans la région*, leurs pontes étant devenues exceptionnelles,
6. l'île de MOHELI constitue, en particulier avec les *plages d'Itsamia*, un lieu encore important de présence de la *Tortue verte* pour sa reproduction;

Constatant que:

1. les Tortues marines sont *exploitées intensément*, avec une tendance à la généralisation et à la banalisation de la consommation de la viande sur les différentes îles,
2. une exploitation qui s'exerce *en dépit de l'existence d'une protection légale nationale mais cependant incomplète et non appliquée*,
3. une *insuffisance d'implication des autorités villageoises et des responsables politiques*, malgré les *efforts de protection* développés par les groupes de jeunes des *Associations environnementales locales*, soumises à des *limites d'intervention* en matière de surveillance et de contrôle des accès aux sites fréquentés par ces espèces;
4. le Coran témoigne de la nécessité de préserver l'environnement naturel;

Conscients que:

1. la protection des tortues marines implique aussi la préservation de leurs différents habitats (reproduction, alimentation, repos, zones de déplacement littorales et inter-îles, voies de migration) et de la biodiversité et des écosystèmes naturels en général, dans une approche de gestion intégrée des zones côtières,
2. les Tortues marines peuvent être une source de valeur écotouristique pour les habitants de l'Archipel des Comores,
3. les connaissances écologiques, socio-économiques et culturelles nécessaires à la protection, à une éventuelle exploitation contrôlée et à la gestion durable des populations de Tortues marines, sont encore très insuffisantes, en particulier pour l'Archipel des Comores,
4. la protection des populations de Tortues marines, espèces migratrices, implique une coopération régionale et internationale;

Preignent l'engagement de:

1. s'unir pour protéger le patrimoine naturel de l'Archipel des Comores, contribuant ainsi au renforcement de la nation comorienne pour le bénéfice des générations futures,
2. d'agir conjointement pour la préservation des Tortues marines et des habitats littoraux et marins de ces espèces,
3. considérer comme préalable à toute forme d'exploitation de ces espèces, le développement des connaissances écologiques, socio-économique qui s'y rattachent,
4. œuvrer conjointement pour la mise en application des recommandations du séminaire, en continuité de celles déjà formulées lors de l'atelier régional de SODWANA (République d'Afrique du Sud, 12-18 novembre 1995,
5. de participer à l'élaboration d'un plan d'action spécifique pour la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats

Recommandent que:

les autorités politiques s'impliquent d'avantage dans la mise en œuvre de la politique nationale de protection de l'environnement;

Encouragent:

1. les associations villageoises de protection de l'environnement à poursuivre leurs efforts en faveur des tortues marines
2. les partenaires internationaux à soutenir les efforts nationaux pour la conservation des Tortues marines,
3. en particulier la mise en œuvre dans les meilleurs délais de l'Opération Pilote d'ITSA MIA prévue par le Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien;

CONCLUSION

L'atelier a permis aux participants d'approfondir leur connaissances scientifiques sur les tortues marines et de percevoir les préoccupations des uns et autres sur la protection de cette espèce tant au niveau national qu'international.

Cet atelier a eu également le mérite d'avoir posé le problème et ouvert le débat au niveau national concernant la protection des espèces menacées d'une manière générale dans notre pays.

Il a aussi relevé l'intérêt qu'accordent les comoriens sur l'espèce tortue, la volonté des communautés riverains à la protéger ainsi que les obstacles empêchant la mise en place d'un système de gestion durable de l'animal.

De ce fait on peut considérer que les objectifs du séminaires ont été atteints.

Néanmoins le risque de disparition des tortues demeure, de ce fait, il est urgent de définir une stratégie de préservation sur la base des recommandations issues de l'atelier en prenant en compte les orientations de la stratégie de conservation et du plan d'action de l'Océan Indien issu de l'atelier de SODWANA en Afrique du Sud.

Les actions de suivi des recommandations, notamment la mise en œuvre de l'opération pilote d'Itsamia sur la base du rapport de l'expert GREEN-OI qui a animé le séminaire constitue un test très important pour les acteurs impliqués dans ce domaine.

Dans tous les cas, les participants du séminaire sont convenus que toute action de préservation et de gestion de l'environnement ne saurait être efficace sans l'implication de tous les acteurs (décideurs, donateurs, bénéficiaires, techniciens, secteur associatif, religieux...).

ANNEXES

ANNEXE1: Les discours

ANNEXE 1.1: DISCOURS DU PRESIDENT DE L'A.D.S.E.I

Monsieur le GOUVERNEUR,
Monsieur le Ministre
Messieurs les Préfets
Messieurs et Mesdames les représentants des organismes Internationaux
Messieurs et mesdames les représentants des projets
Messieurs et mesdames les représentants des institutions Publiques
Messieurs et mesdames les représentants des Associations Ulanga
Messieurs et Mesdames

Au nom de l'ADSEI (Association pour le Développement Socio-économique d'Itsamia) et à mon nom personnel, nous vous souhaitons la bienvenue à cet atelier qui vient de commencer ses travaux ce matin à l'école nationale d'agriculture de Wanani. Le village d'Itsamia et son Association vous remercie pour l'intérêt que vous témoignez, par votre présence à cet atelier pour la protection de la tortue marine. Nous attendons beaucoup des travaux de cet atelier. Ainsi tachons nous de réunir les meilleures conditions de travail pour la réussite des travaux en cours.

Mesdames et Messieurs l'ADSEI est une Association créée en 1991, un an avant la participation des Comores au sommet de Rio, la ratification de la convention sur la diversité biologique et la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (cites). L'ADSEI dont le principal objectif est de sauvegarder les espèces de faune et de flore en voie de disparition et endémique s'est trouvés alors encouragée par la ratification en 1994 de la convention de Washington par les autorités Comoriennes.

Pour mieux vous faire connaître notre Association nous éprouvons le besoin de préciser que nous œuvrons largement pour le développement socio-économique et culturel de la localité.

Par conséquent, le champ d'intervention de l'Association est très vaste. Ainsi par exemple, l'ADSEI a ouvert et gère une pharmacie villageoise, mène des activités musicales et folkloriques, une action sur l'enseignement et aussi sur le développement socio-économique local. Elle a également mené des actions de reboisement

Pour rester sur le sujet qui nous préoccupe, nous dirons que notre action est centrée aujourd'hui sur la sauvegarde des tortues vertes de Site de MTSANGA GNAMBA

- une politique de sensibilisation, au sein de la localité a très vite réussi puisque toute la population est ralliée à la bonne cause.
- Le nettoyage du site reste permanent
- Des travaux de bagage dirigés par des anciens membres du corps de la paix ont été réalisés pendant un an.
- Des travaux de statistiques toujours guidés par le même corps de la paix ont été entrepris
- La surveillance des sites pour éviter les massacres de la tortues reste une activité permanente.

les responsables des massacres sont souvent d'origine Anjouanaise. Ils se comportent en vrais pirates qui n'hésitent pas à frapper à gaz tous ceux qui tentent de leur résister. Aujourd'hui ceux qui surveillent les sites mettent chaque jour leur vie en jeu car les assaillants viennent avec des armes à feu, du gaz à lacrymogène, des cocktails molotovs, des flèches de pêche et des lance-pierres. Ce n'est pas un film de fiction, mais c'est le résultat de l'action combinée de huit militaires de la FCD et de l'Association qui avaient permis de saisir un japawa de Bimbini Anjouan et d'arrêter ses six occupants armés.

L'ADSEI, plus particulièrement sa section chargée de la surveillance des sites de ponte des tortues ne s'est jamais inclinée devant ces braconniers. Mais la manque de moyens matériels et d'équipements adaptés leur permettent de commettre leur forfait et de s'échapper.

Nous remercions ici les responsables du projet PAM qui ont répondu favorablement à notre demande en nous envoyant le matériel suivant:

- une embarcation légère avec un moteur hors bord
- une paire de jumelles
- Des imperméables
- Des gilets de sauvetage, des bottes et des machettes
- Une radio (talk walky) pour nous permettre de sortir de notre isolement.

Cette aide nous encourage et rend notre action plus efficace et par conséquent plus dissuasive.

Mais aujourd'hui le combat devient dangereux car il se déplace de la terre ferme vers la mer. Par ailleurs l'ADSEI est soucieuse du développement de l'écotourisme dans notre île et surtout à Itsamia ou recèlent d'énormes potentialités dans ce sens, avec;

- Le plus grand site de ponte de tortues vertes du pays
- Le lac Boundouni qui renferme une forte colonie espèces d'oiseaux très rares
- La présence des dugongs sur le littoral
- L'îlot Mchaco, véritable colonie d'oiseaux du pays et de la région

Pour l'ADSEI la défense de l'Environnement doit appuyer le développement du village pour que la population locale trouve son intérêt et soutienne chaque jour d'avantage notre action sur la protection de la nature. Ainsi nous projetons de construire deux Bungalows, un centre d'information baptisé "MAISON DE LA TORTUE" et l'école du village.

Mesdames et Messieurs nous attendons beaucoup de ce séminaire. Notre action a montré ses limites. Nous notons une insuffisance de soutien au niveau de moheli et au niveau national. Comment en effet comprendre que la vente de la viande de tortue soit libre sur les marchés d'Anjouan et de la Grande Comore. Comment comprendre qu'un groupe de militaires ne soit pas installé en permanence à Itsamia et sur les îlots de Nioumachoua. Pour notre part nous sommes prêts à les loger gratuitement. Nous insistons sur ce point car aujourd'hui la volonté ne suffit pas. Le commerce de la viande de tortue rapporte beaucoup et les braconniers n'hésitent devant rien. De même la Gendarmerie, la police et la Justice ne font pas toujours ce qu'il faut quand nous leur livrons des massacreurs des tortues. Nous attendons par conséquent un soutien plus ferme des autorités régionales et nationales dans la mise en application des textes en vigueur sur la protection de la tortue marine. Nous pensons également qu'un amendement de la loi existante est nécessaire. Nous souhaitons une différenciation dans les sanctions des trafiquants de viande et d'autre produit de la tortue par rapport aux simples consommateurs. En effet les trafiquants opèrent sur une grande échelle et gagnent beaucoup d'argent de cette activité criminelle. Ce qui rend dérisoire les amendes et les peines de prison actuelle par rapport aux énormes gains possible.

Nous regrettons également l'insuffisance de soutien et de part des Associations Ulanga qui se spécialisent trop sur telle ou telle action de protection. Le problème est global et c'est en tant que tel qu'il doit être traité.

Nous terminons notre réflexion sur un aspect de notre expérience; en effet en intégrant les préoccupations socio-économiques et culturelles des villageois dans l'action de l'association nous avons réussi plus facilement qu'ailleurs leur sensibilisation et leur implication dans la défense de la tortue marine. Personne dans le village aujourd'hui ne peut être le complice des massacreurs de tortues; ce qui ne fait qu'accroître l'efficacité de notre action. Pour nous ce n'est pas l'affaire de quelques membres d'une association mais la mobilisation de tout un village, qui a compris que la défense des tortues a et aura toujours des répercussions positives sur la localité et sur le pays tout entier. C'est donc là que réside le secret de notre force.

Avant de terminer notre propos nous remercions l'Ambassade de Pays-Bas à Dar-es-Salam, via le PNUD qui nous a accordé une part importante du financement de cet atelier.

les responsables du Programme Régional de l'Environnement COI/UE qui nous ont encore largement aidé en financement et en organisation.

Notre gratitude s'adresse également au Gouvernement comorien et en particulier au Ministère de l'Environnement et au Gouvernorat de Moheli.

Je vous remercie.

ANNEXE 1.2.: DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT

MONSIEUR LE MINISTRE

MONSIEUR LE GOUVERNEUR

MESDAMES, MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

MESDAMES, MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS ET

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES; HONORABLES INVITES

Il m'est particulièrement agréable de m'adresser à vous en ce jour d'ouverture du séminaire national de sensibilisation sur la protection et la gestion des tortues marines aux Comores.

L'engagement du Gouvernement comorien concrétisé dans l'adoption d'une politique nationale de l'Environnement en 1993 et d'un plan d'action environnemental qui préconise l'intégration de l'ensemble des activités de développement (état collectivités régionales, associations communautés locales, organismes nationaux, régionaux et internationaux) dans toutes les activités relatives à la protection et la gestion rationnelle de notre Environnement.

En effet l'organisation de ce séminaire /débat, entre dans le cadre de cette politique et du plan d'action environnementale car son objectif principal est de permettre à tous ces acteurs de s'assoier autour d'une même table afin d'ouvrir un véritable débat national capable de situer les responsabilités des uns et des autres sur la protection de tortues marines au Comores.

Outre son effet de sensibilisation et de formation, ce séminaire permettra de mettre en lumière les contraintes, les potentialités, les lacunes et les conflits liés à la protection de cette espèce mais aussi de préconiser des solutions pour y remédier. Ce séminaire servira également d'atelier de démarrage de l'opération pilote du programme régional Environnement COI/UE intitulé (protection des tortues marines à Moili et valorisation ecotouristique du littoral d'Itsamia).

Aussi à la suite de ce séminaire certaines actions seront retenues et d'une manière générale, l'opération pilote consistera à appuyer l'Association d'Itsamia à établir un mécanisme de gestion intégrée de la zone, notamment par des activités de recherches, et protection permettant à la fois de préserver la population de tortues fréquentant le site et de créer un dynamique de développement pour le village voir même de l'île entière.

Enfin l'organisation de ce séminaire à Moili pourra redynamiser les Associations et les conforter dans leur conviction à en valorisant entre autre leur rôle de protecteur d'un patrimoine mondial menacé d'extinction.

A la fin du séminaire, je l'espère, sera formulé une déclaration commune dite déclaration de Wanani à l'image de la déclaration de SODWANA résultant de l'atelier régional de pays de l'océan Indien sur la protection de tortue qui s'est tenu en Afrique du Sud en novembre 1995, car il s'avère que ce séminaire est une suite logique à cette importante forum régional. Il faut savoir que les tortues marines de l'Océan Indien occidental sont une ressource commune d'une valeur inestimable pour les pays des régions côtières.

A cet effet l'année 1998 sera déclarée année de tortues marines de l'Océan Indien et chaque pays de la région doit se préparer en conséquence pour sa célébration.

Je ne saurais terminer mes propos sans vous encourager à perdre des engagements fermes pour des mesures nécessaires à la protection et la gestion des tortues marines.

Je vous souhaite tous un bon déroulement des travaux

Je vous remercie

**ANNEXE 1.3. DISCOURS DE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA PRODUCTION
AGRICOLE, DES RESSOURCES MARINES ET DE L'ENVIRONNEMENT.**

**A
L'OCCASION DU SÉMINAIRE
SUR LA PROTECTION ET LA GESTION DURABLE
DES TORTUES MARINES AUX COMORES.**

(Wanani- Moheli: 10-11-12 juin 1997)

Monsieur le GOUVERNEUR, Messieurs les Préfets,
Mesdames, Messieurs les représentants des organismes internationaux,
Mesdames, Messieurs les représentants des Associations et organismes Professionnelles
Messieurs les représentants de force de l'ordre
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au non du Gouvernement et, en mon nom personnel, vous adresser mes vifs et sincères remerciements pour avoir bien voulu honorer de votre présence, cette cérémonie d'ouverture du séminaire national sur **la protection et la gestion durable des tortues marines**

la tortue marine fréquente nos cotes depuis des siècles. Notre pays abritait il y a plus d'une vingtaine d'années encore, les sites de ponte les plus importants de l'Océan Indien .

Actuellement cette source, d'une valeur écologique et économique précieuse est malheureusement en déclin. Ce déclin est imputable pour l'essentiel, au braconnage fréquent, perpétré sur l'espèce.

Je saisis cette occasion pour rappeler a votre attention que la tortue marine fait l'objet d'une protection internationale à la fois par la convention de Washington, et par la convention sur la diversité biologique que notre pays a ratifiées en 1994. Une espèce, la tortue verte, présente aux Comores est menacée déjà de disparition au niveau mondial.

Je rappelle également que la tortue marine est un élément d'attrait ecotouristique pour notre pays. Au cours de ce séminaire, vous aurez à identifier les contraintes liées à la protection de espèce, mais aussi les mesures permettant d'arriver à une gestion rationnelle de ce qui reste de ce patrimoine.

Cet objectif ne peut-être atteint que par la participation active de nos collectivités et par une collaboration et une coopération maximales.

Ce séminaire est organisé à l'initiative de l'Association pour le Développement Économique et Social d'Itsamia avec le soutien financier de l'Ambassade des Pays-Bas à Dar-es-Salam et du Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien en collaboration avec le PNUD et la Direction Générale de L'Environnement. Ce partenariat, désormais établi ne peut être que bien augurer du succès futur de vos travaux.

A cet égard, je voudrais leur exprimer ma sincère et profonde gratitude. Je peux vous assurer pour sa part que le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour soutenir les action d'une gestion et d'une conservation responsables de cette créature ancienne et précieuse qu'est la tortue marine.

En ma qualité de Ministre de l' Environnement, mais aussi de membre actif de d' une Association Ulanga, j'y veillerai personnellement.

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, et Messieurs,

Ce séminaire marque également le démarrage d'une opération pilote du Programme Régionale Environnement de la COI, intitulé "**protection des tortues marines à Mohéli et valorisation ecotouristique du littoral d'Itsamia**".

L'objectif principal de cette opération pilote, c'est d'appuyer la communauté locale à établir un mécanisme de gestion intégrée de leur littoral. Ce mécanisme sera basé notamment sur des activités de recherche, de suivi et de gestion permettant à la fois de préserver la population des tortues qui fréquentent la zone, mais aussi de créer, à travers ces activités, une dynamique de développement socio-économique du village, voir même l'île toute entière.

A cet effet, il sera envisagé de concrétiser voire compléter les travaux de ce séminaire par des actions de terrain tel que:

- La formation des membres des Associations au technique de suivi des tortues
- L'implantation à Itsamia d'un centre de formation permanent sur les tortues ainsi que la construction de deux Bungalows d'hébergement pour les touristes et autres visiteurs.

L'ensemble des mesures qui seront préconisées nécessiteront un changement de comportement individuel afin d'inverser la tendance généralisée de dégradation de notre patrimoine, à la fois fragile et limité. L'implication de tous les acteurs du développement dans la gestion de l'Environnement constitue le fondement de la stratégie de mise en oeuvre de la politique du Gouvernement.

Votre participation à ce séminaire répond à cette nécessité.

Sur ce, Mesdames et Messieurs, je déclare ouvert ce séminaire sur la protection et la gestion des tortues marines et souhaite plein succès à vos travaux.

Je vous remercie

ANNEXE 1.4.: Discours de clôture (par l'ADSEI)

Monsieur le gouverneur
Monsieur le représentant du Ministre de l'Environnement
Messieurs les Préfets,
Mesdames, Messieurs les représentants des organismes internationaux
Mesdames, Messieurs les représentants des différents projets
Mesdames, Messieurs les représentants des institutions publiques
Mesdames, Messieurs les représentants des Association Ulanga
Honorables invités
Mesdames, Messieurs

Avec cette cérémonie, s'achèvent les travaux du séminaire sur la protection de la tortue marine. Notre Association et ses différents partenaires se sont mobilisés pour que vous ayez les meilleures conditions de séjour et de travail. Mais si vous avez rencontré des difficultés par ci; par la, nous vous prions de nous en excuser. nous sommes une jeune Association avec des moyens et une expérience limités pour gérer une activité de cette importance : Nous espérons que vous retiendrez davantage les bons souvenirs que les difficultés rencontrées. Le village d'Itsamia et son association l'ADSEI adressent leurs remerciements au ministère de l' environnement qui nous a accordé beaucoup de facilités pour le bon déroulement de ce séminaire à l' Ambassade des Pays -Bas à Dar-Es -Salam qui a soutenu la tenue de ce séminaire en nous apportant plus de trois millions de nos francs. C'est une aide précieuse sans laquelle cet atelier n'aurait eu pas lieu.

Au PNUD qui l' a représentée et qui a assuré la gestion de cette aide.

Au PRE/COI/UE qui a participé au financement a plus de trois millions de francs Comoriens et qui nous a accordé le financement d'un future projet consistant à:

- Construire un centre d' information
- Deux bungalow pour l'hébergement des touristes
- Et une formation pour les membre de l'ADSEI.

Au Green et en particulier à Monsieur Bernard Bonnet de la Réunion, expert en matière d'écologie de la tortue.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation et à la réussite de cette atelier.

Mesdames, Messieurs, le séminaire s'achève ici , mais ses conclusions éclairerons notre pratique des la sortie de cet atelier. Les débats ont été profonds, les interventions très riches et les positions nombreuses.

Nous espérons pour notre part, un changement radical dans la pratique quotidienne . Que chacun , enfin assure sa part de responsabilité dans la protection de la nature et en particulier la protection des tortues vertes.

Le village d'Itsamia et son association , l'ADSEI éprouvent beaucoup de fierté d'avoir été les premiers dans l'île a pouvoir organiser un atelier dans un domaine longuement oublié et pourtant si important pour le développement de notre pays.

Mais pour nous, cet atelier sera un succès s'il permet d'opérer un changement rapide et complet dans la pratique quotidienne des uns et des autres. Que l'indifférence cesse enfin et que ceux qui se battent pour sauvegarder les tortues soient soutenus par tous.

Le commerce et la consommation de la viande de la tortue doit s'arrêter dans notre pays .

Nous espérons que désormais ça sera l' affaire de tout un pays et non celle de quelques associations.

Pour notre part , nous avons beaucoup appris de vos interventions et des expériences des autres associations . Cela fait beaucoup de bien à notre esprit mais aussi et surtout cela améliorera notre pratique quotidienne. notre espoir est qu'il en soit de même pour tout le monde.

Encore une fois, nous vous remercions pour votre participation à cet atelier et nous vous souhaitons un bon retour dans vos localités respectives.

Je vous remercie.

ANNEXE 1.5: DISCOURS DE FERMETURE DU GOUVERNEUR DE L'ILE DE MOHELI

DISCOURS Prononcé par le Gouverneur de l'île de Mohéli; pour la clôture de l'atelier -débat national sur la protection et la gestion des tortues marines du 10 au 12 /06 /1997 à Wanani

Messieurs les Préfets

Mesdames, Messieurs les représentants des organismes internationaux

Mesdames, Messieurs les représentants des organismes professionnelles

Messieurs les représentants des forces de l'ordre

Mesdames ,Messieurs les représentants des associations Ulangua

La population d'Itsamia

Honorables invités

Mesdames , Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de procéder à la clôture officielle des activités remarquables de cet atelier national, sur la protection et la gestion des tortues marines.

Permettez moi tout d'abord, de saluer le dynamisme, la vivacité, et la cohésion de l'ensemble des partenaires associés pour la mise en chantier de cet atelier national de réflexion, la premier dans notre histoire.

Je remercie la population d'Itsamia, et tous ceux qui ont mobilisé leur énergies pour l'adoption d'une nouvelle politique , qui consiste à protéger avec rigueur notre patrimoine Naturelle Nationale.

A partir des années 90, les Associations ulanga de Moili se sont mobilisées à limiter les dégâts causées par les braconniers surtout dans les régions exposées aux risque de confrontations.

Ceci est rendu évident , grâce à l'appui des services de sécurité, la direction régionale de l'Environnement , ainsi que le Programme de Nations Unis pour l'Environnement.

Malgré l'inexistence d'un document juridique fiable, les conclusions retenues par cet atelier , nous serviront de base pour une nouvelle orientation de nos actions.

Ainsi je vous confirme que notre rôle actif sera soutenu, afin de vous permettre d'effectuer efficacement votre tâche, et de donner une satisfaction à la déclaration de Wanani.

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers respectifs, ainsi je déclare clos, l'atelier axé au débat national sur la protection et la gestion des tortues marines:

Je vous remercie.

ANNEXE 2: Les interventions

ANNEXE 2 -1: INTERVENTION DE MR. BERNARD BONNET SUR LA BIOLOGIE

ET L'ÉCOLOGIE DES TORTUES

Les tortues marines actuelles sont présentées dans le contexte de l'évolution animale depuis plusieurs centaines de millions d'années, par rapport aux autres groupes animaux, en particulier les poissons, les oiseaux, les mammifères dont l'espèce humaine (illustrations par diapositives et transparents). Est ainsi révélé l'intérêt scientifique remarquable des 7 ou 8 espèces de tortues marines existantes parmi les 300 espèces de tortues terrestres et aquatiques.

Il est bien montré comment les tortues marines possèdent les caractéristiques des reptiles terrestres (téguments, reproduction avec accouplement, fécondation interne et ponte, développement dans un oeuf et nid protégés respiration pulmonaire aérienne, locomotion alterne des nouveaux nés ...) mais aussi comment elles sont très adaptées au milieu aquatique où elles passent la majeure partie de leur vie.

L'importance de leur dépendance écologique à la fois vis à vis des habitats terrestres littoraux (plages de reproduction et arrières plages) et des habitats marins côtiers et océaniques (lieux d'alimentation, de repos, trajets de déplacement et de migrations).

Sont précisés les caractéristiques de leur croissance (poids, taille, âge, durée de vie), de leur reproduction (sexualité, cycles, renouvellement des générations, populations), de leur distribution locale, régionale et mondiale: en constatant en particulier leur croissance lente dans le milieu naturel, une maturité sexuelle atteinte probablement pas avant 25 à 50 ans, avec une insuffisance actuelle des connaissances scientifiques dans ces domaines.

Il est rappelé le constat d'un déclin mondial des populations de tortues marines, espèces considérées comme menacées d'extinction et donc à strictement protéger: sont analysés les dangers qui pèsent sur ces espèces en particulier la tortue à écailles (imbriquée) dans la région sud-ouest de l'océan indien et dans l'Archipel des Comores.

En conclusion de la présentation, est abordée la question des diverses représentations culturelles dont religieuses, collectives et individuelles, que l'homme a des tortues marines, de leur exigences biologiques, de leur exploitation et de leur protection.

ANNEXE 2 - 2: INTERVENTION DE MR. FAISSOIL BEN MOHADJI

LA BIODIVERSITE MARINE ATELIER NATIONAL SUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES TORTUES MARINES

10-11-12 1997 Wanani (Mohéli)

Faissoil Ben Mohadji, Chef de Service Régional Environnement Mohéli

I) ÉCOSYSTÈMES

1) Les récifs coralliens

Le récif se constitue progressivement à partir de l'activité des coraux et des algues. Les coraux retiennent des grains de sable et des débris qui sont fixés par des algues calcaires.

a) Fonctions

Il crée un nouveau milieu vivant qui abrite, protège, alimente et fixe une grande variété d'organismes vivants. C'est une barrière érigée contre la puissance des flots, la lagune qu'il protège assure aux organismes marins des eaux tranquilles et un milieu stable.

Les récifs coralliens abritent une importante source d'aliments, une attraction touristique de premier plan et une source de renseignements inappréciable.

b) Menaces

A l'état naturel, le récif corallien est l'un des écosystèmes marins les plus productifs. Malheureusement ils ne sont vraiment à l'abri du danger.

Les écosystèmes marins ne cessent d'être perturbés, le déboisement et les pratiques agricoles dommageables à l'environnement utilisés à l'intérieur des terres à Mohéli et Anjouan, se traduisent par le transport d'un volume considérable de terre que les cours d'eau charrient jusqu'à la mer. La vase se dépose au fonds de la mer et sur les récifs étouffant ainsi les polypes coralliens.

Les hydrocarbures constituent une menace pour les récifs coralliens, en débitant les polypes et les algues qui ne peuvent plus assurer leur fonction.

L'utilisation des ancres de pierres endommagent des vastes formations coralliens tandis que les explosifs tuent les poissons mais aussi d'autres formes de vie. Les récifs coralliens sont détruits par le drainage ou exploités comme matière première dont on tire la chaux par combustion.

Le ramassage des coraux qui sont vendus comme souvenirs à de très nombreux touristes, situation très développée à Mitsamiouli, constitue une menace sur les récifs.

2) Îlots

Les îlots sont des écosystèmes fragiles en raison de leur faible superficie. Les lois de la sélection naturelle qui sous-tendent l'évolution y ont produit des espèces végétales et animales remarquables. La spécificité des îlots doit être reconnue et appréciée à sa juste valeur.

Les tortues marines viennent y pondre, les oiseaux y battissent leur nids (Rocher Mchaco à Itsamia) des plantes s'y perpétuent ainsi que des cultures et des habitats originaux.

3) Les mangroves

Les mangroves sont constituées d'arbres et arbustes spécialement conçus pour pousser dans l'eau salée où ils sont immergés.

Le bois des palétuviers, qui résiste aux insectes et est imputrescible, sert de combustible et de bois d'oeuvre pour la construction des habitations et des confections de boutres.

Ces formations végétales font obstacle à l'érosion côtière.

II Les ressources biologiques

Elles sont composées de :

poissons

Invertébrés (crevettes, langoustes, crabes)

Plantes marines vasculaires (nourriture des tortues et dugongs)

Les algues

Espèces menacées :

- tortues marines
- dugongs
- coquillages
- oiseaux

Étant donné que l'atelier est une gestion et une protection des tortues marines aux Comores, j'exposerai les points saillants de la protection de cette espèce et l'engagement de gouvernement sur la protection de la biodiversité des Comores.

Ces éléments doivent permettre aux participants à mieux réfléchir sur les voies et moyens nécessaires pour une gestion durable des tortues marines.

A) Les tortues marines

Situation :

Les populations des tortues marines diminuent rapidement dans notre territoire nationale, suite à une consommation démesurée de la viande des tortues dans notre pays. Actuellement, l'importance de Mohéli, comme unique zone de ponte est reconnue. Ce constat illustre la responsabilité de l'être humain sur la disparition de cette espèce dans les autres îles : Grande Comores et Anjouan.

Toutefois, l'île n'est pas épargnée de cette pression anthropiques. Les plages de ponte les plus isolées semblent les plus vulnérables et les plus braconnées ; car les moins surveillées par les associations villageoises. La guerre de tortue entre défenseurs de la nature et les braconniers viennent à présent armés ou avec des gaz lacrymogènes est désormais déclarée (événement de mars 1997 à Itsamia). Cette situation a créé un découragement parmi les défenseurs de la nature et une peur pour les touristes.

On peut pourtant s'étonner d'un tel acharnement sur les tortues, dans une société largement islamique, où la tradition coranique interdit la consommation de la tortue.

« Comment explique-t-on cette entorse au règlement religieux » : crise sociale, ou économique, ignorance à l'importance écologique de cette espèce ; mauvaise répartition des retombées financières, manque d'une réserve naturelle, méconnaissance de la religion, insuffisance des campagnes de sensibilisation,

Par ailleurs la légende veut que la tortue massacrée avant la ponte ait meilleur goût.

A cette consommation s'ajoute la dégradation ou la disparition des plages de ponte par une prise de sable excessive.

Pour des espèces qui mettent des décennies à arriver à un stade reproductif, au moment où elles deviennent rares il est déjà trop tard de rétablir les populations des tortues dans les limites raisonnables.

Conservation:

Les tortues marines sont considérées comme des espèces en voie de disparition au niveau mondial. Par conséquent notre pays s'est engagé à protéger cette espèce par la préservation de la biodiversité Comorienne.

En effet on peut invoquer deux raisons principales pour justifier la conservation ou l'utilisation durable des écosystèmes naturels :

- Préservation de la diversité biologique des formes vivantes.
- Le maintien d'une gamme variée de services rendus par les écosystèmes naturels aux sociétés humaines qui en dépendent.

1) Aspects écologiques

a) la diversité biologique

Elle est importante à maintenir dans l'optique de la valorisation optimale des milieux naturels (mer, forêt, la terre, les lacs). Pour assurer la pérennité des espèces vivantes et garder intacte leur potentialité d'adaptation, il est impératif de préserver leur variabilité génétique. Pour chaque espèce il existe un seuil viable de population minimum, en deçà duquel le processus d'extinction s'enclenche. Les connaissances dans ce domaine sont extrêmement modestes voir inconnu pour la tortue, mais la vitesse de destruction ou de modification majeure des écosystèmes naturels est à l'heure actuelle si élevée qu'elle impose d'agir sans attendre.

Par ailleurs les espèces vivantes endémiques sont évidemment les plus vulnérables. Le fonctionnement normal des écosystèmes côtiers dépend du bon état du bassin d'alimentation situé à l'amont.

2) Aspects économiques et culturels

Les services rendus par les écosystèmes naturels aux sociétés humaines sont rarement évalués en termes monétaires, car les méthodes d'appréciation sont généralement défaut. Ce n'est qu'après la disparition d'un milieu, d'une espèce ou la rupture d'un équilibre naturel, qu'on évalue les pertes pour la société.

Par exemple les rôles de frayère, de filtre naturel et de protection des côtes, exercées par une mangrove ou sable de mer et galets, ne sont malheureusement évalués qu'avec rétrospection, après la disparition de cette mangrove et du sable, par la moins value économique des pêches et du Tourisme et par le coût des infrastructures côtières anti-érosives.

3) Engagement

- PNA
- Plan d'action
- Loi cadre de l'environnement
- Création des parcs
- organisation des ateliers

4) Conclusion

Ceux qui sont sensibles à la survie des tortues marines doivent s'impliquer plus à la formation et la sensibilisation des populations au problème de la tortue et plus généralement à celui de la dégradation du patrimoine naturel des Comores. Il est vital de respecter les lois de la nature et de favoriser la perpétuation des espèces.

ANNEXE 2.3 : PRESENTATION DE MR. MOUTOUIN MOHAMED FEDERATION REGIONALE DES ASSOCIATIONS ULANGAS N'NZDOUANI

Avant d'entrer dans le vif du sujet permettez-moi de dire aux intervenants qu'ils n'ont pas assez élevé le ton pour marquer la menace et le besoin de préservation. Je noterai au passage qu'en utilisant le Français comme l'outil principale de communication, le séminaire se transforme de plus en plus en séminaire d'intellectuels alors que nous avons avec nous des braconniers, des pêcheurs, la population cible, qui sont dépassés par ce débat et ne vont tirer aucun enseignement, ne connaissant pas la langue de Molière.

C'est pourquoi, je vais rehausser le ton et m'exprimer en Comorien dans mon intervention.

Les tortues, surtout la verte, lourde, d'une longévité de plus d'un demi-siècle ne sera plus qu'un souvenir comme ses ancêtres les dinosaures.

Est-ce l'avenir que nous voulons réserver à nos enfants ?

Cette tortue a cessé de pondre à Maurice, à la Réunion, aux Seychelles, à la Grande Comore, à Anjouan, même si elles apparaissent de temps en temps.

Il nous appartient de noter avec dégoût que leur apparition fait toujours l'objet d'un spectacle horribles.

Après avoir échappé aux prédateurs à la naissance, été vainqueur à la lutte de la survie, elles succombent sous les manchettes des braconniers, les filets des pêcheurs

La tortue verte est facile à capturer, elle est facile à immobiliser et retourner. A coup de bois, de machette ou de hache, le braconnier fracasse sa tête, dans un bain de sang lui arrache les viscères, lui éventre la carapace, parfois vivant. De douleurs atroces, la tortue à l'agonie gémit, des larmes de désespoir coulent à flots de ses yeux. Des dizaines d'œufs qui n'éclorent jamais baignent dans le sang. Après avoir récupéré quelques kilos de chair, le braconniers laissent la carapace, les nageoires coupées, une partie de chair mutilés à la merci de la nature.

Ce n'est pas par générosité, mais par incapacité de tout transporter. Ce spectacle désole les belles plages. ils empestent ces lieux de villégiature par leur odeur nauséabonde de pourri. Il n'est pas rare de voir carapaces défoncées sur les beaux sites touristiques d'Anjouan, de Mohéli. sa saison de ponte est la saison de la mort, des massacres inhumains.

Nous devons tenir compte de deux cas :

1. la consommation jusqu'à l'extinction
2. la conservation jusqu'à la surpopulation

Ces deux extrêmes peuvent engendrer, un déséquilibre des écosystèmes. En guise de solution nous devons nous référer au Coran qui a prévu ces dérapages. Je cite « la terre nous l'avons étalées, nous y avons disposé des montagnes et y avons mis dedans des choses en proportion ».

Les prédateurs, la pression démographique, l'avancée de l'habitat peuvent entraîner la disparition de l'espèce d'où déséquilibre.

Cette situation est ambiguë dans un pays qui est à 99% musulman. Ces interprétations du Coran entretiennent cette ambiguïté. certains clament l'autorisation de consommer par le Coran d'autre, l'interdiction.

Il faut que les commissions puissent émettre des recommandations fiables, claires, en ce sens pour nous faciliter la tâche.

S'ajoutent le commerce qui est une source de profit, plus rentable que le girofle, l'ylang, la vanille.

Une source de protéine dont l'achat revient 5 fois moins chère que la viande de bœuf, 3 fois moins cher que le poisson.

La conservation non réfléchi peut provoquer une surpopulation qui risque d'épuiser les autres maillons de l'écosystème. La chaîne sera rompue et survient le déséquilibre.

Ainsi, nous attendons de cet atelier des recommandations claires, réalistes et adaptables pour faciliter notre tâche d'agent de l'Environnement. A savoir :

1. Une loi de gestion rationnelle qui tient compte des avis de la religion et qui ne sera pas un obstacle au développement.
2. Des mesures d'accompagnement et de substitutions:
 - a) la création des infrastructures pouvant régénérer des ressources financières aux braconniers pour les dissuader : implantation des hôtels, création des activités génératrices de revenu de l'écotourisme
 - b) développement de l'écotourisme
 - c) collaboration étroite de la gendarmerie des différentes zones avec les associations Ulangas
 - d) doter la gendarmerie et les associations des moyens d'engin, d'intervenir rapidement et efficacement
 - e) formation approfondies à l'ENA des différents opérateurs.

ANNEXE 2.4: INTERVENTION DE Mme SITI DAMIR, DU PNUD

Avant de commencer mon bref exposé, je voulais tout d'abord saluer l'initiative de l'Association pour le Développement socio-économique d'Itsamia qui a réussi à rassembler ici tous les acteurs concernés par la protection et la gestion des tortues.

Je vais essayer de rappeler quelques interventions du PNUD en matière d'environnement et de vous faire un résumé du programme de conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores que le PNUD envisage de mettre en œuvre dans un proche avenir.

En 1985 à Mohéli, le projet PNUD/OMT/COI/85/012 « renforcement de la capacité institutionnelle dans le domaine du tourisme a permis de lancer une campagne de sensibilisation pour la protection des tortues. Un petit bateau a été mis à la disposition de l'association de Nioumachoua par le PNUD pour la surveillance des sites de ponte des tortues. L'idée de créer une réserve marine et côtière à Mohéli avait déjà été lancée en 1988.

Le PAM dans le cadre d'un programme de la DGE d'appui aux associations qui interviennent dans la protection de l'environnement a également fourni un équipement destiné à la surveillance des sites de ponte.

En juin 1991, le PNUD a également contribué à l'organisation du premier séminaire national sur l'environnement. Ce séminaire a été suivi d'une table ronde des partenaires au développement à Genève qui avait jeté les bases d'une réflexion devant permettre l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'environnement.

Le souci d'élaborer et de mettre en place un plan d'action environnementale a conduit le gouvernement comorien en 1992 à solliciter l'assistance du PNUD pour renforcer les capacités d'intervention et de gestion de la DGE et concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'environnement.

Le projet PNUD/UNESCO/UICN/COI/91.006 « Appui à la programmation nationale en matière d'environnement » a démarré en 1992. Ce projet a permis de restructurer et de réorganiser la DGE et de créer des structures d'appui décentralisées sur chacune des Iles. Il a entre autre permis la tenue de plusieurs séminaires techniques régionaux organisés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action Environnemental. Un cours de formation sur les études d'impact sur l'environnement a été dispensé à Moroni en juillet 1994. Il a permis également d'effectuer la collecte et l'analyse de textes législatifs et réglementaires. Une loi cadre qui pose les principes de réglementation de la gestion de l'environnement a été adoptée en 1994 par l'Assemblée Nationale Fédérale. Neuf conventions internationales relatives à la gestion et la protection de l'environnement ont été ratifiées.

Avec la plupart des partenaires aux Comores, un cadre stratégique pour la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles a progressivement été développé. Le diagnostic de l'état de l'environnement aux Comores a été préparé en novembre 1993. Sur la base de ce document, la politique nationale de l'environnement PNE et le PAE qui proposent un ensemble de stratégies visant à préserver la biodiversité des Comores ont été préparés et soumis aux bailleurs de fonds lors de la conférence de table ronde tenue à Genève en Octobre sous l'égide du PNUD. Le principe de base consiste à intégrer la dimension environnementale dans la formulation et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et des programmes de développement conformément aux recommandations de l'Agenda 21 adopté au sommet planète Terre (Rio de Janeiro 1992) ainsi qu'à celles de la conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires en développement (La Barbade, 1994).

Quelques opérations de démonstration et de sensibilisation en matière d'environnement ont été menées également dans le cadre de ce projet avec la participation active des associations, ONG et autorités nationales (assainissement des villes, hôpitaux et plages, reboisement des têtes de sources installation de panneaux de sensibilisation etc...)

Parallèlement au déroulement des activités de ce projet, des études ponctuelles de diagnostic ont été menées par la FAO sur l'Ile de Mohéli pour aboutir à l'identification du projet de conservation de la biodiversité et Développement Durable.

En 1995, le PNUD et le gouvernement comorien ont démarré la préparation de deux interventions : un programme à soumettre au FEM pour le développement d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité et un projet Capacité 21 ayant pour but de renforcer les capacités nationales pour le

développement durable. Compte tenu de la complémentarité de ces deux projets, il a été décidé de les intégrer en un seul projet qui nous l'espérons verra le jour incessamment.

Ce projet est préparé avec l'appui de l'UICN au travers d'une démarche participative qui a permis l'implication de tous les acteurs concernés. Plusieurs missions se sont rendues à Mohéli et à Anjouan et certains d'entre vous ont participé à l'atelier organisé en Août 1996 à Moroni dont le but était d'arriver à une compréhension et une définition commune des objectifs, de l'approche et des moyens pour réaliser le projet.

Ce projet financé par le fonds pour l'environnement et le PNUD à hauteur de 3.020.000 dollars pour 5 ans a pour mission de renforcer les composantes de la biodiversité de PNE et du PAE. Cet objectif sera atteint par le renforcement des capacités des communautés villageoises, des associations et des institutions gouvernementales et non gouvernementales à identifier et à gérer leurs ressources biologiques. Les objectifs du projet qui seront réalisés en coordination avec les autres partenaires du développement sont les suivants :

- développer la capacité des communautés villageoises, des organisations non-gouvernementales et des institutions gouvernementales à conserver la biodiversité;
- désigner un réseau d'aires protégées marines et terrestre en conformité avec les sites prioritaires identifiés au niveau national, qui assurera la protection du plus grand nombre d'espèces d'importance globale;
- préparer et mettre en œuvre des plans d'action pour la conservation et la restauration d'espèces et d'écosystèmes sensibles à l'extérieur et à l'intérieur du réseau d'aires protégées
- renforcer l'engagement de l'ensemble de la société comorienne vis-à-vis de la conservation de la biodiversité biologique.
- stimuler une variété d'activités économiques permettant de réduire la pression exercée sur les espèces et les écosystèmes menacés
- développer un système d'information sur la biodiversité des Comores de manière à permettre le suivi de l'état de conservation et des tendances des espèces et des écosystèmes
- compléter la stratégie nationale pour la biodiversité

Concernant les tortues marines comme pour d'autres espèces menacées, le projet mettra l'accent sur la formulation et l'exécution de plans de repeuplement.

Les objectifs de cet atelier cadrent parfaitement avec ceux du projet GEF en matière de préservation des espèces et j'espère que les résultats faciliteront l'élaboration rapide d'un plan de gestion de cette espèce menacée d'extinction.

La présence du PNUD démontre encore une fois son engagement à soutenir en collaboration avec les divers partenaires du développement les efforts des autorités nationales des communautés villageoises et des associations pour la conservation de la biodiversité et notamment la protection et la gestion des tortues marines.

En 1985 à Mohéli, le projet PNUD/OMT/COI/85/012 Renforcement de la capacité institutionnelle dans le domaine du tourisme a permis de lancer une campagne de sensibilisation pour la protection des tortues. Un petit bateau a été mis à la disposition de l'association de Nioumachoua par le PNUD pour la surveillance des sites de ponte des tortues. L'idée de créer une réserve marine et côtière à Mohéli avait déjà été lancée en 1988.

Le PAM dans le cadre d'un programme de la DGE et d'appui aux associations qui interviennent dans la protection de la tortue a également fourni un équipement destiné à la surveillance des sites de ponte.

En juin 1991, le PNUD a également contribué à l'organisation du premier séminaire national sur l'environnement. Ce séminaire a été suivi d'une Table ronde des partenaires au développement à Genève qui avait jeté les bases d'une réflexion devant permettre l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'environnement.

Le souci d'élaborer et de mettre en place un plan d'action environnementale a conduit le gouvernement comorien en 1992 à solliciter l'assistance du PNUD pour renforcer les capacités

d'intervention et de gestion de la DGE et concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion de l'environnement.

Le projet PNUD/UNESCO/UICN/COI/91.006 Appui à la programmation nationale en matière d'environnement qui a démarré en 1992. Ce projet a permis de restructurer et de réorganiser la DGE et de créer des structures d'appui décentralisées sur chacune des Iles. Il a entre autre permis la tenue de plusieurs séminaires techniques régionaux organisés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action Environnemental. Un cours de formation sur les études d'impact sur l'environnement a été dispensé à Moroni en juillet 1994. Il a permis également d'effectuer la collecte et l'analyse de textes législatifs et réglementaires. Une loi cadre qui pose les principes de réglementation de la gestion de l'environnement a été adoptée en 1994 par l'assemblée Nationale Fédérale. Neuf conventions internationales relatives à la gestion et la protection de l'environnement ont été ratifiées.

Avec l'appui des partenaires aux Comores , un cadre stratégique pour la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles a progressivement été développé. Le diagnostic de l'état de l'environnement aux Comores a été préparé en novembre 1993. Sur la base de ce document, la politique nationale de l'environnement PNE et le PAE qui proposent un ensemble de stratégies visant à préserver la biodiversité des Comores ont été préparés et sous aux bailleurs de fonds lors de la conférence de table ronde tenue à Genève en Octobre sous l'égide du PNUD. Le principe de base consiste à intégrer la dimension environnementale dans la formulation et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques et des programmes de développement conformément aux recommandations de l'Agenda 21 adopté au sommet planète Terre (Rio de Janeiro 1992) ainsi qu'à celles de la conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires en développement (La Barbade, 1994).

Quelques opérations de démonstration et de sensibilisation en matière d'environnement ont été menées également dans le cadre de ce projet avec la participation actives des associations , ONG et autorités nationales (assainissement des villes, hôpitaux et plages, reboisement des têtes de sources installation de panneaux de sensibilisation etc...)

Parallèlement au déroulement des activités de ce projet, des études ponctuelles de diagnostic ont été menées par la FAO sur l'Ile de Mohéli pour aboutir à l'identification du projet de conservation de la biodiversité et Développement Durable.

En 1995, le PNUD et le gouvernement comorien ont démarré la préparation de deux interventions : un programme à soumettre au FEM pour le développement d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité et un projet Capacité 21 ayant pour but de renforcer les capacités nationales pour le développement durable. Compte tenu de la complémentarité de ces deux projets, il a été décidé de les intégrer en un seul projet qui nous l'espérons verra le jour incessamment.

Ce projet est préparé avec l'appui de l'UICN au travers d'une démarche participative qui a permis l'implication de tous les acteurs concernés. Plusieurs missions se sont rendues à Mohéli et à Anjouan et certains d'entre vous ont participé à l'atelier organisé en Août 1996 à Moroni dont le but était d'arriver à une compréhension et une définition commune des objectifs, de l'approche et des moyens pour réaliser le projet.

Ce projet financé par le fonds pour l'environnement et le PNUD à hauteur de 3.020.000 dollars pour 5 ans a pour mission de renforcer les composantes de la biodiversité de PNE et du PAE. Cet objectif sera atteint par le renforcement des capacités des communautés villageoises, des associations et des institutions gouvernementales et non gouvernementales à identifier et à gérer leurs ressources biologiques. Les objectifs du projet qui seront réalisés en coordination avec les autres partenaires du développement sont les suivants :

- développer la capacité des communautés villageoises, des organisations non-gouvernementales et des institutions gouvernementales à conserver la biodiversité;
- désigner un réseau d'aires protégées marines et terrestre en conformité avec les sites prioritaires identifiés au niveau national, qui assurera la protection du plus grand nombre d'espèces d'importance globale;

- préparer et mettre en œuvre des plans d'action pour la conservation et la restauration d'espèces et d'écosystèmes sensibles à l'extérieur et à l'intérieur du réseau d'aires protégées
 - renforcer l'engagement de l'ensemble de la société comorienne vis-à-vis de la conservation de la biodiversité biologique.
 - stimuler une variété d'activités économiques permettant de réduire la pression exercée sur les espèces et les écosystèmes menacés
 - développer un système d'information sur la biodiversité des Comores de manière à permettre le suivi de l'état de conservation et des tendances des espèces et des écosystèmes
- compléter la stratégie nationale pour la biodiversité

Consonant les tortues marines comme pour d'autres espèces menacées, le projet mettra l'accent sur la formulation et l'exécution et plans de repeuplement.

Les objectifs de cet atelier cadrent parfaitement avec ceux du projet GEF en matière de préservation des espèces et j'espère que les résultats faciliteront l'élaboration rapide d'un plan de gestion de cette espèce menacée d'extinction.

La présence du PNUD démontre encore une fois son engagement à soutenir en collaboration avec les divers partenaires du développement les efforts des autorités nationales des communautés villageoises et des associations pour la conservation de la biodiversité et notamment la protection et la gestion des tortues marines.

ANNEXE 2.5: PRESENTATION DE L'OPERATION PILOTE D' ITSAMIA PAR MME FAOUZIA ABDOULHALIK DU PRE/COI/UE

OPERATION PILOTE - ITSAMIA

PROTECTION DES TORTUES MARINES ET VALORISATION ECOTOURISTIQUE DU LITTORAL D'ITSAMIA

Contexte :

- Objectif spécifique du PRE COI = gestion intégrée des zones côtières

- Phasage :

audit environnemental

élaboration des PNGD

opérations pilotes (OP)

En taches de fonds : information et formation

Souci exprimé par les différents pays de la COI de voir le programme se traduire rapidement par des actions concrètes . D'où 2 types de Opérations Pilotes.

Les OP de 1ère génération parallèlement à l'audit.

Les OP de 2ème génération de grande envergure et qui correspondent à une application des PNGD.

Les OP ont pour but d'une part de marquer la visibilité du PRE sur le terrain et tester la méthodologie GIZC (montrer sur un site ce que le PRE prévoit de faire au niveau du pays voire de la région).

D'autre part répondre à des besoins exprimés par les associations. Le PRE a donc identifié 3 opération pilote dont celle d'Itsamia intitulée :

Protection des tortues marines et valorisation écotouristique du littoral d'Itsamia.

Justificatifs de l'OP1

1. L'initiative locale : formulation de projet et requête de l'ADSEI auprès du PRE COI.

Capacité de l'ADSEI de mobiliser d'autres bailleurs et inciter un partenariat autour du thème de la protection des tortues.

Le PRE COI a décidé d'encourager cette initiative.

2. Etant un programme régional, le PRE s'intéresse prioritairement à des thèmes régionaux.

La protection des tortues est une préoccupation régionale.

Le plan de gestion concertée qui sera élaboré s'il est efficace peut être répliqué dans un autre pays de la région.

Actions prévues

1. Atelier sur la protection des tortues aux Comores

But : mettre en lumière les contraintes, les potentialités, les lacunes, les conflits afin de lancer une opération de protection des sites. cet atelier marque le démarrage de l'OP1 Itsamia.

2. Formation des membres de l'association

But : « appui méthodologique pour le suivi des population de tortues et mise en place d'un plan d'action national ».

3. Mise en place d'un centre d'information sur les tortues

But : centralisation de l'information et appui logistique à l'association

4. Implantation des 2 bungalows d'hébergement écotouristiques

But: accueil des visiteurs et revenus à l'association

5. Campagnes de sensibilisation/information de la protection.

But : sensibiliser la population, faire la promotion écotouristique du site (en tâche de fonds),

Résultats attendus

1. Sensibilisation des populations réduction du braconnage et réduction des conflits par conséquent

2. Accroissement de la fréquentation touristique et la création d'emploi.

Ainsi cette OP permet de créer une dynamique de développement local grâce à l'augmentation des revenus qui permettront d'une part à l'autofinancement de la gestion du site et d'autre part une amélioration de la qualité de vie des population locales.

Cette OP aura certainement un effet d'entraînement et pourra ainsi servir d'exemple pour les autres associations de l'archipel voire des pays de la région de la C.O.I.

**ANNEXE 2.6.: ACTIONS DE RECHERCHES, LES DONNEES DOCUMENTAIRES
EXISTANTES AU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHE
SCIENTIFIQUE; PAR IBRAHIM YAHAYA CHERCHEUR AU CNDRS**

ANNEXE 2.7.: OUTILS DE PROTECTION ET ACTIONS MENEES AILLEURS DANS LE MONDE PAR B. BONNET

La protection des tortues marines et de leurs habitats en situant les objectifs et la démarche d'action préconisé:

1. Les activités de protection sont destinés à enrayer le déclin des populations des différents espèces, en réduisant les menaces d'extinction dans un contexte d'urgence.
2. Les solutions recherchées pour reconstituer des populations et /ou leurs habitats doivent être considérées dans une perspective de viabilité et de durabilité.
3. Les actions retenues et engagées doivent s'insérer dans une préoccupation de gestion intégrée, où les considérations écologiques, socio-économiques et culturelles sont prises en compte.
4. Une évaluation continue et systématique des actions entreprises, de leur portée et de leur impact et conséquences impératives, en s'assurant de la mise en œuvre d'une action des moyens de cette évaluation.

Une présentation illustrée des moyens et outils de protection utilisées par le passé et actuellement , dans le monde est réalisée:

Elle associe des moyens scientifiques, techniques, socio-économiques, juridiques et de police , culturels et politiques. Cet inventaire est examiné de façon critique, à propos d'exemples concrets choisis au niveau local, régional et mondial.